

### SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

### DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES

### DIRECTION DU PATRIMOINE DE L'ÉTAT

# SERVICE DES LOGEMENTS ET BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS (SLBA)

## ATTESTATION DE NON LOGEMENT

$\Rightarrow$	Qu'est-ce qu'une attestation de non logement ?
	L'attestation de non logement est une pièce justifiant qu'un agent de l'Etat n'est pas logé par l'Administration. En outre, cette pièc est requise dans la procédure de bail à loyer et d'indemnité de logement.
$\rightarrow$	Qui sont concernés ?
	Les agents de l'État ayant recours à un bail à loyer en sont concernés.
$\rightarrow$	Quelles en sont les conditions ?
	Pour obtenir une attestation de non logement, le dossier doit être complet.
$\rightarrow$	Quelle est la durée de traitement du dossier ?
	Le dossier sera traité entre trois (03) à cinq (05) jours.
D	Quallas sant las niàcas à faurnir 2

Les pièces requises pour avoir une attestation de non logement sont les suivantes :

- ✓ Demande
- ✓ Déclaration sur l'honneur
- ✓ Certificat de Résidence du demandeur (moins de trois mois)
- Acte de nomination
- Avis de crédit récent
- Photocopie CIN

#### Chef de Division Gestion des Logements et des Bâtiments Administratifs



Service des Logements Administratifs Tsaralalana Porte 06



slba.dpe@dgfag.mg



034 60 200 12